

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le deuxième (2^e) jour du mois de juillet 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Vincent Dufour, Claude Poulin et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Steeve Lizotte, Antonin Tremblay et Marc-André Jean.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-07-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-07-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

| | |
|---|----------------------|
| - Comptes (C1301075 à C1301148) | 162 840,33 \$ |
| - Salaires des employés, rémunérations des élus et frais de déplacement | 58 920,00 \$ |
| TOTAL | 221 760,33 \$ |

Rés # 13-07-04 ACHAT DE BLOCS DE BÉTON DÉCORATIF POUR L'INTERSECTION DES RUES DE LA FABRIQUE ET SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat de *blocs de béton décoratifs* pour aménager l'intersection des rues de la Fabrique et Saint-Laurent, soit de la part de « BMR Henri Jean & fils inc. » et « Gestion Berlaber inc. » ;

ATTENDU QUE le commerce « Gestion Berlaber inc. » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de blocs de béton décoratifs auprès de « Gestion Berlaber inc. » pour la somme de 7 512,47 \$ (taxes incluses).

Rés # 13-07-05 NÉGOCIATION AUX FINS DE CONCLURE UNE ENTENTE DE DROIT DE SUPERFICIE D'UNE PARTIE DU TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est est à la recherche d'un terrain pour y réaménager l'écocentre de Saint-Siméon ;

ATTENDU QUE l'écocentre est actuellement situé sur le terrain du garage municipal ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est serait intéressée à ce que celui-ci soit réaménagé dans le même secteur ;

ATTENDU QUE le terrain du garage municipal serait être assez grand pour accueillir les nouvelles infrastructures de l'écocentre, qui devrait couvrir une superficie approximative de 4 200 mètres carrés ;

POUR CES
MOTIFS sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amorcer des négociations avec la MRC de Charlevoix-Est aux fins de conclure une entente de droit de superficie à long terme d'un terrain d'environ 4 200 mètres carrés, selon les modalités suivantes :

- l'entente de droit de superficie aurait une durée de vingt-cinq (25) ans ;
- le coût de cette entente de droit de superficie serait de 1 800 \$ par année ;
- les frais d'arpentage de notariat sont à la charge de la MRC de Charlevoix-Est ;
- le terrain devra être clôturé aux frais de la MRC de Charlevoix-Est ;
- un système de surveillance par caméra pourra être installé, payable à parts égales par chacune des parties ;
- la MRC de Charlevoix-Est devra préconiser l'emploi local pour la gestion dudit écocentre.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay et madame Sylvie Foster, directrice générale, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

**Rés # 13-07-06 RATIFIER LA PROLONGATION DU MANDAT ACCORDÉ À LA
FIRME QUI PROCÈDE AUX RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES
POUR CERTAINS PROJETS DE LA PROGRAMMATION SUR LA
TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la prolongation du mandat accordé à la firme *Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre*, par la résolution numéro 13-06-15, pour effectuer des relevés topographiques supplémentaires en vue de réaliser les travaux inscrits aux points 1.6, 4.1 et 4.2 de notre programmation sur la taxe d'accise sur l'essence.

**Rés # 13-07-07 ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-04-11 ET MANDAT À
ROCHE LTÉE – GROUPE CONSEIL – RELATIVEMENT AU
REMPACEMENT D'UNE PARTIE DE LA CONDUITE DE
L'ÉMISSAIRE D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA RUE DU QUAI ET
CELUI DANS LA BANDE RIVERAINE DE LA RIVIÈRE NOIRE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la résolution numéro 13-04-11 soit abrogée.

QUE la Municipalité de Saint-Siméon mandate la firme d'ingénieurs Roche Itée, Groupe-Conseil à effectuer des plans et devis dans le cadre du projet « *Remplacement d'une partie de la conduite d'émissaire pluvial de la rue du Quai et de l'émissaire dans la bande riveraine de la rivière Noire* » pour un montant forfaitaire de 17 800 \$ (excluant les taxes);

QUE la Municipalité de Saint-Siméon mandate et autorise la firme d'ingénieurs Roche Itée, Groupe-conseil à présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les demandes ayant pour objectif l'obtention de certificats d'autorisation pour la réalisation de toutes les phases des travaux proposés dans le cadre du projet « *Remplacement d'une partie de la conduite d'émissaire pluvial de la rue du Quai et de l'émissaire dans la bande riveraine de la rivière Noire* ».

QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à remettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une fois que les travaux d'aqueduc et d'égout du projet « *Bouclage de la conduite d'aqueduc de la rue de la Fabrique entre la route 138 et la rue Cinq-Mars incluant chambre de réduction de pression* » seront terminés, une attestation signée par un ingénieur confirmant la conformité des travaux avec le certificat d'autorisation accordé. Si les travaux sont réalisés en plus d'une phase, ce certificat sera émis pour chacun des certificats d'autorisation accordé.

**Rés # 13-07-08 NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DE LA
QUESTION DES AÎNÉS (RQA)**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée dans la réalisation d'une politique municipale des aînés pour l'ensemble des municipalités et du TNO de son territoire;

ATTENDU QU' à cet effet, la MRC a reçu du financement du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme de soutien « Municipalité amie des aînés (MADA) »;

ATTENDU QUE pour la bonne réalisation de la démarche MADA, il est nécessaire que le comité de pilotage de la démarche soit formé de représentants des conseils municipaux agissant à titre de RQA (responsables de la question des aînés);

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Claude Poulin à titre de responsable de la question des aînés (RQA).

Rés # 13-07-09 DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT DANS LE PIIA DE LA RUE GAUTHIER

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 juin 2013;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis d'agrandissement de la propriété sise au 110 rue Gauthier (matricule 5199 46 9955), telle que déposée.

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 256, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans la zone 10-H.

Rés # 13-07-10 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL (MATRICULE 4894 69 5400)

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 juin 2013;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation et d'agrandissement de la propriété sise au 1015 chemin de Port-au-Persil (matricule 4894 69 5400) aux conditions suivantes :

- soit que « l'œil-de-bœuf » qui sera installé dans le pignon de l'agrandissement ait une forme octogonale ou ronde, ou que l'aération qui est actuellement installée dans le pignon de la résidence existante soit changée pour une ayant la forme d'un losange, le tout pour harmoniser le tout ;
- que la porte d'entrée principale qui sera mise en place sur la façade de la résidence soit changée pour une moins moderne que celle prévue dans le projet de rénovation. Celle-ci devra s'agencer avec les autres de ce secteur. Messieurs l'inspecteur en bâtiment et son adjoint devront faire consensus pour accepter le modèle de porte proposé.

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 13-07-11 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL (MATRICULE 4996 20 6408)

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 juin 2013;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation et de construction d'un garage sur la propriété sise au 730 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996 20 6408) telle que déposée.

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 13-07-12 DÉROGATION MINEURE 13-02

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 21 juin 2013;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 13-02, au propriétaire du lot 5-1 Partie et du projet 5-6, du Rang 2 Sud-Ouest, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5106 75 6852), ayant pour but de réputer conforme un terrain d'une superficie de 3 551,2 mètres carrés et d'une profondeur moyenne de 66,36 mètres, alors que l'article 4.3.2 du Règlement de Lotissement numéro 245, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, prescrit que la superficie et la profondeur minimales des terrains situés en tout ou en partie à proximité des lacs et des cours d'eau doivent respectivement avoir 4 000 mètres carrés et 75 mètres.

Rés # 13-07-13 ACHAT DE « CORDES ÉLASTIQUES » POUR LES PONTONS FLOTTANTS DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'achat de « cordes élastiques », au coût approximatif de 1 500 \$ (plus les taxes), auprès de la firme Candock Mauricie, aux fins de tenir bien en place les pontons flottants installés près du quai de Port-au-Persil. Cette dépense étant payable à même l'aide financière accordée par le ministère des Pêches et Océans Canada pour la réfection du quai de Port-au-Persil.

Rés # 13-07-14 CONSTATS D'INFRACTION POUR LES ABRIS D'HIVER TOUJOURS MONTÉS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le service d'urbanisme à expédier aux contrevenants n'ayant toujours pas enlevé et/ou remisé leur abri temporaire les constats d'infraction afférents.

Rés # 13-07-15 VENTE DE L'IMMEUBLE MUNICIPAL SIS AU 292 RUE PORT-AUX-QUILLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a, de par la résolution numéro 13-07-21, mis en vente l'immeuble sis au 292, rue Port-aux-Quilles pour un prix de base de 1 500 \$;

ATTENDU QUE cet immeuble a tout d'abord été offert au propriétaire adjacent, soit M. Steeven Godin, pour le même prix;

ATTENDU QUE le propriétaire adjacent a souligné son intention d'acquérir le susdit immeuble ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de l'immeuble sis au 292, rue Port-aux-Quilles à monsieur Steeven Godin, pour le prix de 1 500 \$, payable en trois versements égaux de 500 \$ chacun, d'ici le 31 octobre 2013.

QUE les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre, le cas échéant, sont à la charge de M. Godin.

QUE le montant total de la vente devra être acquitté avant de signer l'acte de vente.

Un avis public de la susdite vente sera publié selon la Loi.

Rés # 13-07-16 RATIFIER LE CONTRAT ACCORDÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU « CAMPING EN TRANSIT »

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) propositions, relativement à *l'aménagement du « camping en transit »*, soit de la part de :

- Excavation Pascal Lavoie ;
- Aurel Harvey & fils inc. ;
- Fernand Harvey & fils inc. ;
- Jocelyn Harvey Entrepreneur ;

ATTENDU QUE l'entreprise « Aurel Harvey & fils inc. » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le contrat accordé à l'entreprise « Aurel Harvey & fils inc. » pour *l'aménagement du « camping en transit »*, pour la somme de 12 532,28 \$ (taxes incluses). Il est toutefois spécifier que le matériel sera payé selon la quantité exacte fournie.

Rés # 13-07-17 EMBAUCHE NOUVELLE PRÉPOSÉE AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Marie-Pier Tremblay, pour occuper le poste de "*préposée à l'accueil et gardienne au camping municipal*". Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel*".

Rés # 13-07-18 EMBAUCHE NOUVELLE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER AU CCRMT ET OUVRIER DE VOIRIE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Caroline Guérin, pour occuper le poste de "*préposée à l'entretien du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay (CCRMT) et ouvrier de voirie*". Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel*".

Rés # 13-07-19 RATIFIER L'APPUI ET NOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE RÉFECTION DE LA PATINOIRE, PRÉSENTÉ À DEC PAR LA SDEDS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'appui de la demande d'aide financière produite par la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS) auprès de Développement économique Canada (DEC) dans le cadre du programme *Fonds d'amélioration des infrastructures communautaires* pour le projet de « surface sportive multifonctionnelle » et de confirmer notre participation financière pour le susdit projet. L'implication de la Municipalité de Saint-Siméon se fera en temps d'homme, de machinerie et en une mise de fonds pour la partie non subventionnée, conformément à l'estimation des coûts et conditionnellement à l'obtention de la susdite aide financière.

Rés # 13-07-20 RATIFIER L'EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR FAIRE UNE ANALYSE GÉOTECHNIQUE SOMMAIRE POUR LE TERRAIN DE LA PATINOIRE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de monsieur Serge Dufour, ingénieur, pour procéder à une analyse géotechnique sommaire afin de spécifier la structure des fondations sous la patinoire. Les travaux seront de l'ordre de 1 500 \$ à 1 700 \$.

Rés # 13-07-21 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Vincent Dufour, que le règlement portant le numéro 176, décrétant des travaux d'amélioration à la patinoire et au terrain de tennis comportant une dépense de 100 000 \$ et un règlement d'emprunt de 100 000 \$ remboursable à même le fonds de roulement, sur une période de quinze (15) ans, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminée aux conseillers absents, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-07-22 PARTENARIAT AVEC LA CHANTEAUFÊTE POUR LES ACTIVITÉS AU CAMPING MUNICIPAL

Suite à la demande de partenariat soumise par la ChantEauFête de Charlevoix, afin de diffuser des activités sur le camping municipal durant la semaine de la ChantEauFête, il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer un montant forfaitaire de 1 000 \$ à l'organisme la ChantEauFête, pour la réalisation d'activités qui se dérouleront sur la plage à proximité du camping municipal.

Rés # 13-07-23 REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES TAXES DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX

Suite à la lettre reçue de *La ChantEauFête de Charlevoix*, demandant une aide financière représentant le montant de ses taxes municipales, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière à *La ChantEauFête de Charlevoix*, représentant 60 % des taxes annuelles qui lui ont été imposées pour l'année 2012 et 2013.

Rés # 13-07-24 ASSISES ANNUELLES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le conseiller Vincent Dufour à participer aux 71^{es} Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), qui aura lieu au Centre des Congrès de Québec, les 26, 27 et 28 septembre 2013, sous le thème *Le gouvernement municipal en action*.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 13-07-25 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Le Festival des Pompiers de Charlevoix, inscription festival 2013 120,00 \$
- La Maison de la famille de Charlevoix, 2 soupers au tournoi de golf du 25 août 80,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)**
Approbation du règlement d'emprunt numéro 171, aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement (règlement numéro 170).
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS**
Accusé de réception de notre demande concernant les problèmes de vibration sur la rue Saint-Laurent.
- **REMERCIEMENTS**
 - o Association Bénévole de Charlevoix.
 - o Fête populaire de Charlevoix-Est / Reconnaissance des bénévoles.
- **CABINET DE LA PREMIÈRE MINISTRE ET DÉPUTÉE DE CHARLEVOIX-CÔTE-DE-BEAUPRÉ**
Accusé de réception de notre demande de subventionner les bornes de recharge électrique dans les villages relais.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 38 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-07-26 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 38.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint